

# L'Écho des Toits

La revue de l'Association des Retraités du CEA - Valduc

N°4 – Juin 2021

## Sommaire

### La vie de l'ARCEA Valduc

Brèves du CEA 2

Editorial 3

Lettre de l'ALAS Valduc 4

La commission  
communication 5

### Zoom sur...

Accès des ERP 7

### Dossier

L'habilitation familiale 11

### Sciences et techniques

Les SMR 14

### Que faites-vous de votre retraite...

La passion des abeilles 15

### Histoires...

Les potins de la marmotte 19



## La vie de l'ARCEA Valduc

### Brèves du CEA

#### Nominations –

En Conseil des ministres du 2 juin 2021, sur proposition de la ministre des Armées, **François Bugaut** est nommé Délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les installations et activités intéressant la défense (DSND)

### Agenda

Le voyage prévu au mois de septembre en **Hongrie** est annulé.

**Date à préciser : Formation aux gestes qui sauvent.**

**Vous serez informés au fil des jours des activités qui seront organisées à votre intention  
à compter de septembre.**



Depuis le dernier numéro de l'Echo des Toits, **l'ARCEA Valduc a le plaisir d'accueillir** Philippe Dupont, Pascal Rolland, Alain Lopez et Thierry Vauzelle.

... **mais la tristesse de perdre** Marie-Claude Nivois (épouse adhérent), Denis Forey (époux Christiane), Marie-Roberte Vivier.

## La vie de l'ARCEA Valduc

### Edito

Richard Dorneval

#### Et si l'on voyait le bout du tunnel ?

Bien que le virus circule toujours, les annonces gouvernementales indiquent que la pandémie semble maîtrisée. Après le déconfinement progressif qui a commencé début mai, on peut espérer un retour à la normale (ou presque) dans un avenir relativement proche. Il s'agit néanmoins de rester vigilant et de respecter scrupuleusement les consignes sanitaires : évitons donc tout relâchement durant les prochaines vacances.

Depuis seize mois la pandémie a perturbé le quotidien de chacun d'entre nous, et j'espère que vous n'en avez pas trop souffert. Pour l'ARCEA Valduc, comme pour toutes les autres sections, la période a également été très difficile. Tous les événements initialement programmés ont été annulés et, jusqu'à ce début juin, l'incertitude liée à la crise sanitaire nous plaçait dans l'impossibilité de prévoir quoi que ce soit. Avec le futur plus souriant qui se dessine, nous allons pouvoir travailler plus sereinement pour vous proposer de nouvelles activités à la rentrée : depuis plusieurs mois, le bureau se réunit en visioconférence, et la motivation de ses membres est toujours là.

En ces temps de "distanciation", la communication est un élément clé : vous trouverez dans ce numéro de l'Écho des Toits, une présentation de notre commission "Communication". Afin de mieux répondre à vos attentes, il nous a semblé opportun d'accompagner ce numéro 4 d'une enquête de lectorat. Elle est courte, merci de prendre quelques minutes pour y répondre. Son analyse, vos remarques, nous permettront de progresser.

Lors d'une réunion tenue fin mars à Valduc, nous avons repris nos relations avec l'ALAS. Les échanges ont été très positifs, et plusieurs propositions d'actions communes ont été faites. Vous les trouverez résumées dans l'article que nous a transmis Roger Chevalier, le Président de l'ALAS Valduc. Il s'agit maintenant pour nous de les mettre en place concrètement : cela fera l'objet d'un article dans le numéro de novembre de l'Écho des Toits, dans lequel nous présenterons la façon de procéder pour profiter des offres de l'ALAS.

Le sommaire de ce numéro présente une grande diversité : études d'accessibilité menées au CDCA<sup>1</sup>, passion apiculture, protection d'un proche, petits réacteurs nucléaires, autant de sujets que, j'espère, vous aurez le plaisir de découvrir. Sans oublier bien sûr l'humour de la marmotte !

Je termine cet édito en remerciant très sincèrement François Bugaut, qui a quitté au premier juin son poste de directeur de Valduc et a été nommé DSND<sup>2</sup>. François Bugaut a toujours été bienveillant envers l'ARCEA, participant à chacune de nos Assemblées annuelles, nous apportant souvent une aide précieuse pour le fonctionnement de notre section. En votre nom à tous, je tiens à lui faire part de notre gratitude et lui souhaite le meilleur dans ses nouvelles fonctions.

Je vous souhaite un très bel été.

<sup>1</sup>CDCA – Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

<sup>2</sup>DSND – Délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense

## La vie de l'ARCEA Valduc

### L'ALAS Valduc nous écrit

En mars dernier, nous avons eu le plaisir de recevoir dans nos locaux à Valduc votre président et votre trésorier : l'occasion de renouer les liens entre nos deux associations possédant une longue histoire commune.

Malgré les contraintes sanitaires et les protocoles de sécurité qui en ont découlés, de nombreuses nouveautés ont vu le jour à l'ALAS (Association Locale des Activités Sociales du CEA Valduc) grâce au travail de l'ensemble des élus lors des différentes commissions, réunions de bureau, assemblées générales... Une communication sur l'évolution des prestations a notamment été faite auprès des salariés avec la

diffusion du livret d'accueil remis à jour, une importante mise à jour de nos rubriques a été réalisée sur OASIS par le BLG ; à ce titre, la responsable du BLG a communiqué à votre président toutes les données nécessaires (modes opératoires, contacts BLG) pour que vous puissiez vous connecter et avoir les toutes dernières informations ACAS/ALAS.

L'objectif de cette rencontre était de présenter ces actions mises en place par la nouvelle mandature installée depuis mi 2019 et de voir lesquelles pourraient vous être proposées. Pour en citer quelques-unes, nous avons évoqué :

La mise en place d'une **carte de membre ALAS** nominative afin de pouvoir bénéficier d'offres avantageuses tout au long de l'année, en favorisant les circuits courts et les services au plus près des lieux de vie des salariés. La liste de partenaires est disponible sur OASIS.

Le développement de possibilités de remises sur les achats quotidiens avec diverses propositions **l'acquisition du guide « PASSTIME »** qui permet de bénéficier de remises dans les commerces et services locaux, la **carte Avantages JEUNES** (pour les salariés ou enfants de salariés de moins de 30 ans), la **plateforme EMILE'S** afin de réaliser des économies sur les loisirs, les vacances et autres achats de la vie quotidienne.

Ces propositions pourraient être mises en place facilement avec les adhérents de l'ARCEA Valduc.

### Soutenons le commerce local



Une offre de commandes groupées a été initiée afin de proposer des tarifs attractifs de produits locaux que les salariés peuvent récupérer directement sur leur lieu de travail. Un premier catalogue a ainsi vu le jour pour « Noël 2020 » avec 7 fournisseurs, puis un développement de ces propositions a été réalisé afin de pouvoir offrir un éventail d'une quinzaine de fournisseurs, permettant de proposer 4 commandes groupées variées au fil des saisons (Pâques, Été, Rentrée et Noël). Ces offres sont en ligne sur OASIS. Votre association devra trouver un lieu de livraison où pourraient être déposées les différentes commandes, pour que vous puissiez bénéficier de cette prestation.

Nous espérons que vous serez intéressés par ces nouvelles prestations et restons à votre disposition afin de travailler sur ces propositions et vous donner plus en détails la marche à suivre si vous souhaitez en bénéficier.

Parallèlement, comme cela a été évoqué lors de cette entrevue, un travail d'échange entre les 2 associations a été initié afin que nous partagions nos expériences à l'ensemble de nos adhérents respectifs. Ainsi, nous informerons les salariés qu'ils ont la possibilité de participer à certaines de vos activités comme le voyage d'une semaine organisé une fois par an, les courts séjours de trois à quatre jours, les visites techniques... moyennant une adhésion à l'ARCEA qui s'élève à 25 € par an. De notre côté, nous informerons les retraités des activités extérieures proposées par l'ALAS, l'Association Loisirs et Culture (ALC) et l'Association Sportive du CEA (ASCEA).

Prenez soin de vous et de vos proches, à très bientôt !!!

Les élus de l'ALAS Valduc

#### Carte de Membre de l'ALAS

Nom :

Prénom :

Validité :



Carte permettant uniquement de bénéficier d'offres avec la liste de partenaires tenue à jour par les élus ALAS.

## La vie de l'ARCEA Valduc

# La Commission Communication

### La communication ?

#### Un moyen indispensable

#### au bon fonctionnement de toute association !

Communiquer avec ses adhérents est essentiel pour une association comme l'ARCEA Valduc, qui compte plus de 450 membres répartis essentiellement en Côte d'Or, mais aussi parfois au-delà des limites du département.

**La commission Communication a été créée en 2018, pourquoi ? pour qui ? ...et comment ?**

La communication existait bien sûr dès la création de l'association et de la section Valduc. Devant l'abondance des moyens de communication, il a semblé essentiel aux membres du bureau d'optimiser cette communication en choisissant le support efficace selon l'information à transmettre pour la communication interne, et en identifiant les interlocuteurs face aux institutions et à nos partenaires.



**La communication externe ARCEA Valduc** permet essentiellement de maintenir les liens...

-  entre la section et la direction du centre de Valduc
-  avec les autres sections de l'ARCEA et le bureau national
-  avec les associations telles que la SFEN, le GAENA et Sauvons le Climat
-  avec les institutions

Elle doit aussi permettre aux retraités de **rester un relais de communication vis-à-vis du nucléaire**, du CEA, et du Centre de Valduc, en l'informant et en lui fournissant des argumentaires adaptés.

#### Principales activités de la commission

-  Communiquer avec les adhérents
-  Elaborer les contenus des différents supports de communication, planifier leur diffusion
-  Rédiger et revoir les articles pour la revue de l'association,
-  Apporter du soutien aux membres du bureau et aux commissions pour les documents de communication spécifiques (annonces d'évènement, informations ciblées...)
-  Organiser des conférences ou des visites ...

Animatrice de la commission : Martine Gallemard

Membres : Richard Dormeval, Jean-Luc Dumas, Claudette Muller, Bruno Duparay

## La vie de l'ARCEA Valduc

### La communication interne de l'ARCEA Valduc

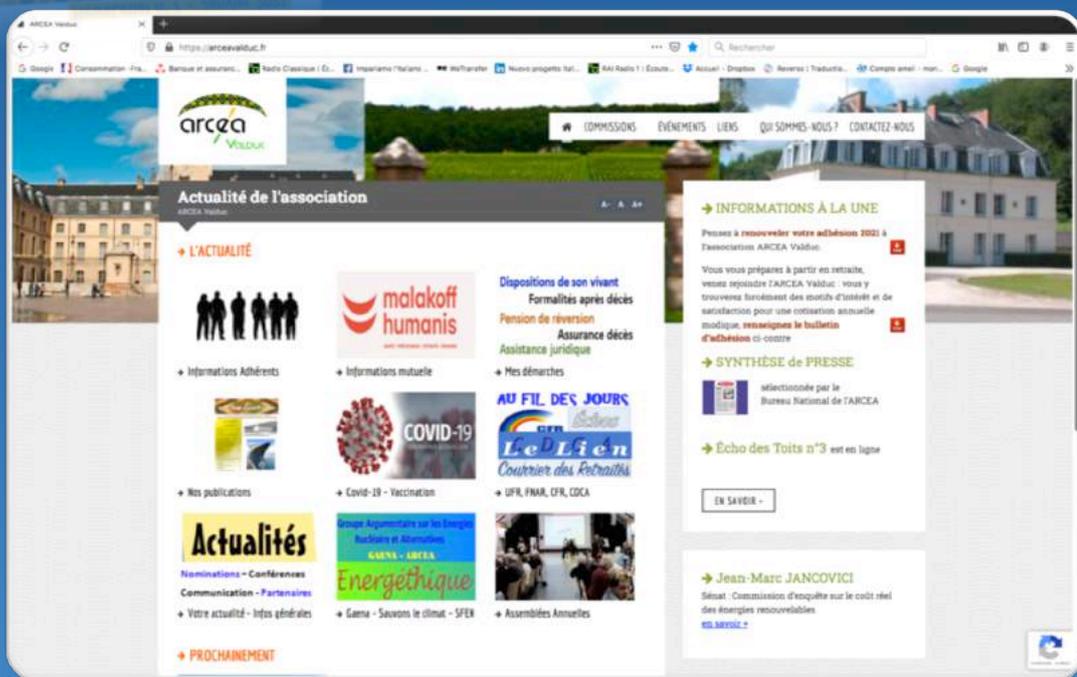
Son objectif est d'entretenir le lien avec et entre les adhérents et les informer grâce aux différents moyens de communication dont dispose l'association

 **L' Echo des Toits.** La revue née en 2020 propose trois parutions annuelles. Elle a succédé à la Lettre aux Adhérents

 **La Newsletter.** Elle donne ou rappelle aux adhérents des informations brèves entre deux diffusions de la revue.

 Le web **Arceavalduc.fr**, pour une information permanente des adhérents.

Les adhérents sont aussi informés, par email, envoyé par le président de l'association ARCEA Valduc ou l'un des membres du bureau.



La communication interne doit également être "ascendante". Chaque adhérent peut faire part de ses idées, en donnant son avis sur les actions que nous menons, et proposer des articles pour notre revue.

La qualité des échanges est un élément majeur de la communication interne. Pour être au plus près de ce que vous attendez de votre association, nous vous interrogeons grâce à l'enquête de lectorat jointe à cet envoi mais également en ligne.



De plus en plus d'établissements recevant du public (ERP), mairie, magasin, centre commercial et culturel, bureau, hôtel, école, salle de sport, lieu de culte, cimetière... sont maintenant – heureusement ! – de plus en plus accessibles aux personnes en situation de handicap. En cas de non conformité aux règles d'accessibilité en vigueur, les propriétaires, gérants... doivent déposer des demandes d'autorisation de travaux ou de permis de construire, afin de permettre aux personnes handicapées de circuler avec la plus grande autonomie possible, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements et les prestations, de se repérer et de communiquer.

#### **Avec l'UFR, l'ARCEA Valduc y participe !**

Conformément à la loi du 11 février 2005 (pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté), des dérogations à l'accessibilité des lieux peuvent être accordées par la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Côte d'Or. Au préalable la DDT demande un avis consultatif à une instance appelée « Sous-Commission Départementale Accessibilité » (SCDA). Les membres de cette sous-commission sont des représentants des artisans et commerçants, des maires et des collectivités locales, ainsi que quatre associations de personnes handicapées ou âgées dont l'Union Française des Retraités.

L'ARCEA Valduc, appartenant à l'UFR, siège dans cette instance. C'est Joël Molherat qui représente notre association. Il participe aux réunions mensuelles, une fois par mois, en présentiel, ou en visioconférence depuis la pandémie de COVID 19. La SCDA traitent environ **250 dossiers par an**.

#### **Les dérogations... dans quels cas ?**

Le gestionnaire ou le propriétaire de l'ERP ne peut demander une dérogation que pour une construction existante, selon les règles prévues au décret du 17 mai 2006 pour...

- Impossibilité technique en raison de contraintes architecturales ou environnementales,
- Disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences sur l'exploitation du lieu, en fonction des coûts estimés pour la mise en accessibilité,
- Préservation du patrimoine, pour les bâtiments classés.

**Aucune dérogation n'est possible pour un ERP neuf.**



## Des dérogations... pourquoi ?

### Gare de Dijon, accès aux quais



Depuis toujours... il faut bien le reconnaître, l'accès aux quais de la gare de Dijon a été difficile et bien davantage encore pour les personnes handicapées. La SNCF, en 2020, avec un co-financement de l'état, de la région Bourgogne-Franche Comté et de Dijon Métropole, crée des rampes d'accès aux quais 4 et 5, la construction d'abris voyageurs, l'installation de cage d'ascenseur pour chaque quai ou encore la mise en place des dalles podotactiles. Les travaux se poursuivront en 2021/2022 pour rendre accessible les quais 1, 2 et 3.

La demande de dérogation pour disproportion manifeste a porté sur le % de la rampe d'accès au quai. Au regard de l'arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction, une pente de la rampe d'accès inférieure à 5% conduirait à une longueur de rampe trop importante accaparant une grande surface du quai et une incommodité des voyageurs.

- Après analyse de la DDT et avis de la SCDA, la proposition de la SNCF a été retenue. La rampe d'accès sera de 10% sur une longueur de 40 m avec un palier de 1m au  $\frac{3}{4}$  de la longueur. Au pied de chaque rampe, un ascenseur sera installé

## Restaurant à Dijon

Rendre accessible un restaurant en rez-de chaussée et au sous-sol d'un caveau.

### Trois difficultés techniques



La présence d'une marche de 17 cm à l'entrée du restaurant empêche d'installer une rampe définitive sur le trottoir. Une rampe amovible de 1m de longueur et 2.4 m de largeur sera installée sur le trottoir. Le personnel de l'établissement sera formé à la manipulation de la rampe amovible. Un bouton d'appel avec pictogramme sera installé à l'entrée du restaurant.



Le caveau du restaurant ne peut pas être desservi par un ascenseur. La structure du bâtiment ne le permet pas. Une disproportion manifeste a aussi été rencontrée. Le bâtiment impose une salle de restaurant étroite qui ne permet pas de respecter et mettre en place la largeur de circulation recommandée, sans mettre en péril la santé financière de l'établissement. La circulation au rez de chaussée ne peut excéder 80 cm. Seule la prestation restauration sera faite au rez de chaussée. Une signalisation et information, sur tous les supports de l'établissement, sera réalisée



La configuration des toilettes ne permet pas l'accès au PMR en fauteuil roulant, les contraintes structurelles ne permettent pas de mettre les sanitaires en conformité. La solution idéale consisterait à aménager un espace libre de 0,80 m x 1,30 m de chaque côté de la cuvette du WC et équipé de barres rabattables. La SCDA demande qu'une signalisation et information sur tous les supports de l'établissement soit faite à ce sujet.

### La Cité internationale de la gastronomie et du vin à Dijon, espace muséographique.

Un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) y sera implanté. Il permettra de (re) découvrir l'histoire de l'hôpital général, fondé par le duc de Bourgogne Eudes III en 1204, ainsi que le centre historique de la ville de Dijon. Un espace muséographique à destination du grand public sera créé. Le futur CIAP se déploie sur deux niveaux pour sa partie publique (reliés par un escalier interne). L'ensemble des niveaux sera desservi parallèlement par une cage d'escalier située hors périmètre du CIAP. Le premier étage sera aussi desservi par un ascenseur commun aux bâtiments connexes.



Un défi majeur !

Prendre en compte l'accès à tous les types de handicap est un défi majeur dans le cadre de la préservation du patrimoine. Des points essentiels ont été soulevés par le pétitionnaire du projet, et la DDT. L'ensemble des systèmes d'éclairage est réglable en intensité. Il a semblé pertinent d'ajuster le niveau en fonction de l'ambiance scénographique, notamment pour les zones de vidéo projection qui nécessitent un niveau plus tamisé pour favoriser le sentiment d'immersion. L'apothicairerie est constituée d'un ensemble de boiseries classées aux Monuments Historiques. La porte d'accès à cet espace fait partie de cet ensemble qu'il est impossible de remanier. Il est donc impossible à une personne en fauteuil roulant d'ouvrir la porte, ni d'effectuer un demi-tour en raison des mises à distances préconisées pour épargner le parquet, lui aussi classé au titre des Monuments Historiques.



### Une sonnette !

Pour permettre à une personne à mobilité réduite de visiter ce lieu, une sonnette reliée à l'accueil sera mise en place pour qu'un membre du personnel puisse accompagner la personne. Une information précise et visible sera faite sur les modalités d'accès à la visite de l'apothicairerie pour les personnes à mobilité réduite. L'ascenseur respectera les normes NF EN 81-70 relatives à l'accessibilité aux ascenseurs pour toutes les personnes.



### Agence bancaire à Vitteaux... la rendre accessible !

L'entrée du bâtiment depuis la voie publique présente une marche et un ressaut d'une hauteur cumulée de 13.5 cm. L'installation d'une rampe définitive sur le trottoir est impossible. La sous-commission a proposé en mesure de substitution une rampe amovible avec une déclivité de 10.3%. Le personnel de l'agence devra être formé à l'utilisation de la rampe. Une sonnette sera installée à 1.3 m du sol et les jardinières publiques seront déplacées pour agrandir l'espace de manœuvre.

### Pour aller plus loin...

Bien que les différents décrets cités s'appliquent pour un Etablissement Recevant du Public (ERP), pour un Bâtiment d'Habitation Collectif (BHC) ou une maison individuelle construite pour être vendue ou louée, ces règles pour une accessibilité réussie et vivre mieux dans son environnement peuvent aussi être prises comme des recommandations à titre personnel lors d'une construction ou d'une rénovation de sa maison ou de son appartement.

Si vous souhaitez équiper votre logement ou celui d'un parent proche, vous avez accès aux règles d'accessibilité à travers le guide illustré mis en ligne sur notre site <https://arceavalduc.fr/> - « mes démarches ». Vous trouverez également les actions et aides du département de la Côte d'Or et de l'état en matière d'accessibilités aux personnes en situation de handicapes.

## Dossier

# L'habilitation familiale qu'est-ce c'est ?

JCL

### Exemple de situation

*Notre mère n'a plus toute sa tête, (début d'Alzheimer possible) elle est veuve et vit seule dans son appartement. Elle a du mal à gérer son quotidien, est très angoissée par "la paperasse, les factures, la gestion de ses comptes, etc."*

*Que peut-on faire ?*



### Réponse

***L'habilitation familiale peut être la solution. C'est un dispositif qui depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, permet à une personne habilitée - ou à plusieurs - de représenter une personne affaiblie après avoir été désignée par le juge des tutelles.***

**Qui peut être habilité ?** Un descendant, un ascendant, un frère, une sœur, l'époux ou l'épouse, le concubin, le ou la partenaire de Pacs... peut être habilité. Le juge compétent est celui du tribunal d'instance de la résidence de la personne concernée. L'habilitation n'est ordonnée par le juge qu'en cas de nécessité, bien évidemment, la personne habilitée exerce cette mission à titre gratuit.

**Qu'entend-on par « personne affaiblie » ?** La personne à protéger « affaiblie » est dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté.

**L'habilitation familiale suppose une très bonne entente familiale et beaucoup de confiance**, si ce n'est pas le cas, il faudra plutôt demander une mesure de protection juridique. L'habilitation familiale ne met pas fin aux procurations délivrées par la personne à protéger avant le jugement.

Cette démarche est moins lourde à gérer que les mesures classiques de protection judiciaire telles que la sauvegarde la justice, la curatelle et la tutelle. Contrairement à ces trois régimes, une fois la personne désignée pour recevoir l'habilitation familiale, le juge n'intervient plus.

## Les autres systèmes de protection juridique

**La sauvegarde de justice** est une mesure de protection juridique de courte durée (un an renouvelable une fois) qui permet à un majeur d'être représenté pour accomplir certains actes. Cette mesure peut éviter de prononcer une tutelle ou une curatelle, plus contraignantes. Le majeur conserve l'exercice de ses droits, sauf exception. Il existe deux types de mesures de sauvegarde de justice, judiciaire ou médicale. La sauvegarde de justice est une mesure légère qui ne prive pas la personne de sa capacité à agir par elle-même, mais la protège contre des tiers.

**La curatelle** est une mesure judiciaire destinée à protéger un majeur qui, sans être hors d'état d'agir lui-même, a besoin d'être conseillé ou contrôlé dans certains actes de la vie civile. La curatelle n'est prononcée que s'il est établi que la mesure de sauvegarde de justice est une protection insuffisante. Elle est indiquée lorsque la sauvegarde de justice n'est pas suffisante et concerne plutôt les personnes qui sont dans l'incapacité d'agir par elles-mêmes, mais qui ont besoin d'être conseillées ou contrôlées d'une manière continue pour les actes importants. Le juge désigne un ou plusieurs curateurs. Il existe plusieurs degrés de curatelle simple ou renforcée.

**La tutelle** c'est la mesure la plus contraignante ! Elle est destinée à protéger une personne majeure et/ou tout ou partie de son patrimoine si elle n'est plus en état de veiller sur ses propres intérêts. Un tuteur la représente dans les actes de la vie civile. Le juge peut énumérer, à tout moment, les actes que la personne peut faire seule ou non, au cas par cas.



## Faire établir un certificat médical

Un **certificat médical circonstancié** devra être établi par un **médecin spécialisé** choisi sur une liste, établie par le procureur de la République, qui peut être obtenue au tribunal du domicile de la personne affaiblie, auprès du greffe du juge des contentieux de la protection. Le coût du certificat est de 192€.

Ce certificat doit décrire précisément l'altération des facultés, donner des éléments sur son évolution prévisible, indiquer ses conséquences sur la nécessité d'être représenté et enfin préciser si l'audition de la personne concernée est envisageable. Le médecin spécialisé peut solliciter l'avis du médecin traitant de la personne affaiblie.

## Rédiger la requête



Le plus simple pour la rédiger est d'utiliser le formulaire CERFA 15891\*03 ainsi que l'aide 52257#04 téléchargeable sur [formulaires.modernisation.gouv.fr](http://formulaires.modernisation.gouv.fr). La demande doit comporter entre autres la copie intégrale de l'acte de naissance de la personne à protéger de moins de 3 mois, la copie (recto-verso) de sa pièce d'identité, de la pièce d'identité du demandeur, le certificat médical circonstancié, le formulaire n°15891\*03 renseigné, etc.

Pour justifier cette demande, les faits devront être détaillés et préciser s'il s'agit d'une habilitation familiale générale ou spéciale et si elle concerne les biens ou la personne elle-même (décisions médicales, vente d'un bien...) ou les deux. Le degré de représentation dépendra de ce que le juge aura décidé selon les circonstances, ce qui n'est pas couvert par l'habilitation reste donc faisable par la personne protégée.

Tous les renseignements utiles sur le patrimoine, les revenus et les charges de la personne à protéger pourront compléter la demande. Le dossier doit être transmis au juge du tribunal du domicile de la personne à protéger.

## Et ensuite ?...instruire la demande !

Pour l'**instruction de la demande**, le juge peut procéder à l'audition de la personne affaiblie et, sur avis du médecin qui l'a examiné, décider qu'il n'y a pas lieu de l'entendre si cela risque de porter atteinte à sa santé ou si elle n'est pas en état de s'exprimer. Lors de l'examen de la requête, il s'assure de l'adhésion ou de l'absence d'opposition légitime à l'habilitation de la ou des personne(s) habilitée(s). Il est d'ailleurs préférable qu'il y ait plusieurs personnes, ce qui permet d'exercer entre elles un certain contrôle des actes accomplis et ne donne pas les "pleins pouvoirs" à une seule. Le juge s'assure que les proches (dont il connaît l'existence au moment où il statue) sont d'accord avec cette démarche ou, au moins, ne s'y opposent pas.

**Le juge rend sa décision, nomme la ou les personnes habilitées, et définit l'étendue de l'habilitation** en s'assurant que le dispositif est conforme aux intérêts personnels et patrimoniaux de la personne. Il peut délivrer une habilitation spéciale, qui ne portera que sur des actes précis relatifs aux biens de la personne (vendre un bien, payer le loyer, etc.) ou sur des actes définis relatifs à la personne (prise de rendez-vous chez le médecin, placement en établissement de soins). Il peut, si c'est dans l'intérêt de la personne, délivrer une habilitation générale sur les biens et/ou sur la personne elle-même.

***Il est à noter** que le juge peut à tout moment remplacer une mesure de protection judiciaire par une mesure d'habilitation familiale après avoir recueilli l'avis de la personne chargée de la mesure de protection. Ce remplacement peut s'opérer sous réserve que les conditions de l'habilitation familiale, notamment l'adhésion des proches, soient réunies.*

## A savoir...

La personne habilitée n'a pas l'obligation de tenir les comptes et de justifier de la gestion auprès du juge chaque année. Il est toutefois prudent de garder des traces de sa gestion pour pouvoir en justifier si des proches la contestaient.

En principe, l'habilitation familiale prend fin :

-  au décès de la personne protégée,
-  si elle change de régime de protection,
-  en cas de main levée prononcée par le juge,
-  quand tous les actes ont été accomplis dans le cas d'une habilitation familiale spéciale,
-  à l'issue de la durée prévue au jugement (maximum 10 ans) si elle n'est pas renouvelée.



## SMR : small is beautiful ?

Patrick Michaille

Les petits réacteurs modulaires<sup>1</sup> (small modular reactors<sup>2</sup>) seront ils le signe du renouveau du nucléaire dans le monde ? Partie des Etats-Unis, la mode a gagné le Canada et la Grande-Bretagne, côté anglo-saxon, mais aussi la Chine. Quant à la Russie, il y a longtemps qu'elle en équipe ses brise-glaces. Elle vient de lancer une barge, l'Akademik Lomonossov, dotée de deux réacteurs de 35 Mwe, pour alimenter des bases sur l'océan glacial arctique.



De fait, les réacteurs ont commencé petit ! En particulier, pour se loger dans des coques de « sous-marins », appellation qui prenait tout son sens avec l'énergie nucléaire, contrairement aux « submersibles » équipés de moteurs diesel, qui devaient donc naviguer en surface pour reconstituer leurs réserves en oxygène<sup>3</sup>.

**Quels sont les atouts des SMR ?** Avec la durée de construction des gros réacteurs de 3<sup>ème</sup> génération (en Chine : 10 ans pour les EPR et 9 ans pour l'AP-1000) et un taux d'actualisation annuel de 7%, le coût de construction double par rapport au coût réel. Une approche financière conduit à récupérer son argent au plus tôt, et à lancer la construction étagée dans le temps de plusieurs petits réacteurs. Cette logique s'oppose à la logique industrielle et d'exploitation, qui a prévalu jusqu'à présent en s'appuyant sur les effets d'échelle, le coût réel de l'installation croît moins vite que la puissance nominale, et l'exploitation ne coûte guère plus (même nombre de personnel). Le montage des composants en usine, transportés dans leur « cuve intégrée » sur barge jusqu'au site nucléaire, permet de mieux maîtriser la qualité, les coûts et les délais, on vise, à partir de modules fabriqués en série, une durée de construction sur site de 3 ans.

Côté exploitation, les réacteurs peuvent manœuvrer rapidement entre 100 % et 20-25 % de la puissance nominale, pour suivre (par exemple) la dynamique des sources intermittentes éoliennes ou solaires.

La maintenance est plus souple : les arrêts pour rechargement de combustible peuvent être décalés, les pièces de rechange mutualisées. La cuve de sécurité est immergée dans un bassin d'eau qui contribuerait, en cas d'accident, à confiner les produits de fission.

**Pour quel marché ?** Aux Etats-Unis, 400 centrales thermiques à charbon de 50 à 300 GW seront à remplacer dans une politique de réduction des émissions de CO2. Les petits réacteurs peuvent fonctionner en cogénération électricité et chaleur : pour l'industrie et le chauffage des bâtiments, le dessalement d'eau de mer, la production d'hydrogène. Les SMR seront construits à proximité du lieu de consommation et desserviront les mégapoles chinoises, les sites isolés du nord de la Sibérie ou du Canada...

Pour la France, le marché se trouve dans les pays d'Afrique ou d'Amérique latine qui ont des réseaux électriques peu développés, à condition de former du personnel d'exploitation ainsi qu'une autorité de sureté forte. Alors se posera la prise en compte des déchets : les combustibles pendant l'exploitation, les structures irradiantes au stade du démantèlement. La France pourra retraiter les combustibles oxydes, en renvoyant – après traitement et séparation du plutonium et de l'uranium – les déchets de haute activité vitrifiés, ainsi que les structures irradiantes d'éléments combustibles, dans des conteneurs soudés. Ce sera le rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de mettre en place les garanties pour empêcher le détournement des matières nucléaires, dans une politique de non-prolifération des armes atomiques.



Concept français Nuward : cuve de sécurité contenant tous les composants primaires

<sup>1</sup> Cette page est extraite de la trentaine de fiches « antimythes » éditées par le GAENA que vous pouvez retrouver sur <https://www.energethique.com/>

<sup>2</sup> [http://www.energethique.com/file/ARCEA/Articles/Article\\_53\\_Small\\_Modular\\_Reactor.pdf](http://www.energethique.com/file/ARCEA/Articles/Article_53_Small_Modular_Reactor.pdf)

<sup>3</sup> [http://www.energethique.com/file/ARCEA/Argumentaire/Fiche\\_N\\_43\\_Propulsion\\_nucleaire.pdf](http://www.energethique.com/file/ARCEA/Argumentaire/Fiche_N_43_Propulsion_nucleaire.pdf)

## Que faites-vous de votre retraite ?

### Dominique Marichal et la passion des abeilles

**Vous connaissez Dominique Marichal ? Vous l'avez sans doute croisé à la Mérande, dans les couloirs de la direction ou du DRMN ou encore du DMA. Dominique a passé une grande partie de sa vie professionnelle en tant qu'acheteur, puis gestionnaire de l'activité valorisation et enfin contrôleur de gestion.**

**L'Echo des Toits :** Dominique, je vous ai connu passionné de Moyen âge, « tricotant » des cottes de mailles dans le cadre d'animations pour la fête médiévale de Semur en Auxois et maintenant vous me parlez d'abeilles... Comment êtes-vous passé d'une passion à l'autre ?

**Dominique Marichal –** *La ville de Semur en Auxois a inauguré sa première fête médiévale en 1999. Dès le début j'ai voulu participer à cette manifestation en apportant mon aide pour son organisation, puis en déambulant costumé dans la cité médiévale. Très vite, je me suis fixé le challenge de fabriquer mon propre costume de chevalier, de la cotte de mailles, aux vêtements, cuirs divers et armement. J'ai choisi le personnage d'un templier compte tenu de l'origine locale des premiers fondateurs (André de Montbard, 5ème Grand Maître de l'Ordre et oncle de St Bernard de Fontaines – le fondateur de la Règle du Temple). Les années ont passé et le poids du costume devenant incompatible avec les poids des ans, je l'ai posé en déco sur un mannequin, après avoir pris soin de transmettre mon savoir-faire et ma passion à une petite équipe de bricoleurs avertis. Les élèves ont dépassé le « Maître ».*

*Depuis 2007, je me remets à l'activité apicole. Je l'ai pratiquée de manière empirique (à l'ancienne) avec mon père dans les années 1970. Ainsi je passe de mailles à Maya l'abeille (seul point commun entre ces deux activités).*

*Inscrit au Syndicat Apicole de la Côte d'Or, Section de Semur en Auxois, je suis vite sollicité pour prendre en charge la gestion du rucher école de cette section en remplacement d'un apiculteur octogénaire. Gérer un rucher, un planning de formation (avec une petite équipe de bénévoles) et dispenser des cours d'apiculture à un public très hétérogène... c'est devenu mon nouveau challenge !*

**L'EDT - On ne s'improvise pas apiculteur, comment le devient-on ?**

**DM –** *L'apiculture est avant tout une question de passion, mais pas que. Cette activité nécessite curiosité, patience et beaucoup d'humilité face à la nature en particulier. Elle nécessite également des qualités de « bricoleur » pour toujours s'adapter, corriger une installation selon ce que l'on observe ou les mésaventures subies. Modestement, je possède ces qualités...*

*Se documenter, se former, ne pas hésiter à demander des conseils pour comprendre les grands principes de l'apiculture et la vie de l'abeille en particulier, c'est essentiel pour se lancer ! J'oubliais une chose rédhibitoire... Ne pas craindre l'abeille et ses piqûres, qui peuvent décourager beaucoup de novices. Avec un petit bout de terrain, vous pouvez vous lancer dans cette activité.*



## Que faites-vous de votre retraite ?

*Je me suis initié dans les années 1970 avec mon père, après avoir hérité d'une ruche se trouvant dans la famille. C'était une vraie aventure pour moi et j'ai commis beaucoup d'erreurs de jeunesse, mais qui m'ont servi à comprendre et améliorer la technique d'élevage et de suivi d'une colonie d'abeilles. Mon intérêt pour le travail manuel en général, et la menuiserie en particulier, m'a poussé à construire ma première ruche, en suivant des plans relevés dans d'anciens livrets apicoles. Quelques essaims plus tard et beaucoup de piqûres, avec mon père nous détenions cinq ruches, mais toutes différentes, ce qui rendait compliqué l'exploitation du rucher qui, autre inconvénient, était éloigné de notre domicile.*



*Les ruchers-écoles sont aussi, élément essentiel, des lieux d'échanges, de rencontres et de réseaux. Les erreurs ou expériences de chacun sont mises en commun pour faire des progrès significatifs dans ses pratiques.*

*J'ai interrompu l'activité apicole pour des raisons de formation, d'affectations professionnelles et de déménagements successifs, je m'y suis remis en 2007 après avoir acheté un V.R.P. (Verger-Rucher-Potager), à Semur.*

**L'EDT – Avez-vous bénéficié des conseils, de l'aide de professionnels, ou d'amateurs avisés ?**

*DM – Quand j'ai commencé, ma pratique de l'activité était empirique et j'ai appris les bases essentiellement par la lecture de revues spécialisées et le bouche à oreille. Internet n'existait pas et a fortiori, nous ne pouvions visionner les tutoriels que nous connaissons aujourd'hui et qui peuvent s'avérer très pratiques. En 2007, je me suis inscrit au rucher*

*école de Semur et j'ai découvert des techniques et pratiques que je ne connaissais pas ou n'avais jamais exploitées, comme la recherche d'une reine et son marquage d'une couleur spécifique pour chaque année (par période de cinq ans).*

**L'EDT – Est-ce une activité qui demande beaucoup de temps ? Vos ruches restent-elles à la même place ou les déplacez-vous, selon la saison pour faire du miel de tilleuls ou d'acacia par exemple ?**

*DM – Plus vous avez de ruches et plus vous devez y consacrer du temps ! Le statut de retraité offre une disponibilité dont on est privé en activité. Cependant, le cycle apicole est différent selon la saison. L'hiver sera mis à profit pour préparer le matériel qui sera utilisé au printemps et au cours de l'année tout en surveillant les colonies. Le but est de s'assurer que tout se passe bien et qu'elles ne subissent pas de dégâts causés par les animaux ou des humains mal intentionnés.*

*Au printemps, c'est l'observation des colonies avec l'ouverture des ruches et la mise en ordre le cas échéant. Mai voit sortir les essaims qu'il est passionnant, mais parfois périlleux de « cueillir ». Puis la première récolte arrive avec une action au rucher pour la levée des cadres de miel sur les ruches, en salle ensuite pour effectuer l'extraction (en n'oubliant pas de tremper un doigt gourmand) et la mise en pots. D'autres pratiques pour multiplier son cheptel sont pratiquées sur cette période avant l'été (divisions, élevage de reines, pour ne citer qu'elles).*

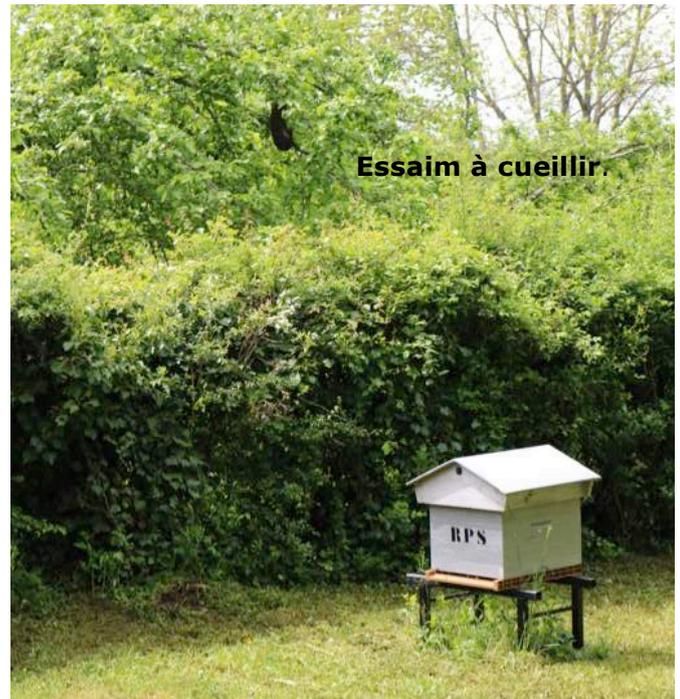
*Je ne pratique pas la transhumance, qui consiste à déplacer ses ruches selon les floraisons d'essences diverses. Cette pratique plutôt réservée aux professionnels ou semi-professionnels, permet d'obtenir des miels de fleurs et nectars différents (miel de tilleul, d'acacia, de lavande, de sapin, etc.) et faire d'avantage de récoltes tout en diversifiant sa production. Je me contente de mettre en pots du miel dit « de fleurs », sans distinction de la spécificité des fleurs. La seule distinction consistant à séparer le miel de printemps de celui d'été. Je sais seulement que les fleurs ont été butinées dans un rayon de l'ordre de trois km, correspondant à la distance parcourue par les butineuses.*

## Que faites-vous de votre retraite ?

*Après la récolte de miel il est important de « traiter » ses ruches contre un parasite destructeur, le varroa. Ce poux de l'abeille se fixe sur son corps et pompe la lymphe affaiblissant l'abeille jusqu'à causer sa mort. Cette morsure du corps de l'abeille, génère un trou par lequel peuvent s'introduire différentes bactéries ou virus, causant d'autres pathologies. Enfin, ce varroa naît et se développe essentiellement dans les alvéoles dans lesquelles la reine abeille pond ses œufs : le couvain. Cela provoque l'atrophie des larves d'abeilles et à termes, la disparition de la colonie.*

*À l'automne, chaque ruche est visitée pour s'assurer que l'hiver se passera pour le mieux (complément de nourriture, recentrage du couvain pour éviter un refroidissement latéral de la ruche, entre autres).*

*Voici, en gros, les activités de base de l'apiculteur.*



**L'EDT – Les abeilles disparaissent, dit-on, en raison des procédés de culture (engrais, désherbant) mais on revient aussi à une agriculture plus responsable, êtes-vous optimiste sur la survie des abeilles ? Quid du frelon asiatique ?**

*DM – Il est avéré que l'utilisation des pesticides et insecticides dans l'agriculture a contribué de manière significative à la diminution des insectes pollinisateurs, dont les abeilles et ce, depuis les années cinquante. Je ne jette pas la pierre aux utilisateurs de ces produits, mais c'est le fait d'une société où la recherche du profit est la règle animée par les puissants groupes de l'industrie agroalimentaire qui ne proposaient d'autres alternatives. Heureusement, il y a depuis quelques années, une prise de conscience de la population de la dérive opérée depuis les « trente glorieuses ». Même s'il y a encore des progrès à faire, de plus en plus on s'oriente vers une agriculture et des pratiques raisonnées. Les concepts de « bio diversité » et d'« écologie » se développent et les comportements avec. De nombreuses personnes même citadines, se lancent dans cette activité apicole. Mais attention la pratique de l'apiculture nécessite un minimum de rigueur et d'équipements. Elle ne peut pas se limiter à laisser vivre une ruche dans le fond de son jardin et laisser faire la nature. Une surveillance sanitaire est obligatoire, car il y va de la santé de toutes les colonies d'abeilles environnantes, au moins dans un rayon de trois km.*

*J'ai parlé du varroa, un prédateur de l'abeille, mais depuis quelques années est apparu un nouveau prédateur : le frelon asiatique. Cet insecte se nourrit majoritairement d'abeilles qu'il capture à l'entrée des ruches. Venu de Chine, il est entré en France par Bordeaux. Les conditions étant favorables, il s'est largement développé en Aquitaine, provoquant l'effondrement de nombreux ruchers. Le frelon est à présent à peu près partout en France métropolitaine. Quelques nids perchés très haut dans les arbres, ont été observés près de mon rucher. Les méthodes d'éradication sont empiriques et de nombreux procédés sont actuellement sur le marché. Bref, l'apiculture n'est pas un long fleuve tranquille. Elle nécessite d'être vigilant, curieux et ... disponible.*

## Que faites-vous de votre retraite ?

**L'EDT – Dominique, vous aimez transmettre... c'est ce que vous faisiez il y a quelques années avec les fêtes médiévales de Semur en apprenant aux enfants à fabriquer des cottes de mailles, aujourd'hui vous avez aussi un rôle de formation au sein du rucher école du Syndicat Apicole de la Côte d'Or (section de Semur), comment cela se passe-t-il ?**

**DM – Faire les choses, c'est bien ; les faire partager, c'est mieux. L'exemple de la cotte de maille est significatif. En effet, montrer à des enfants comment avec du simple fil de fer, un peu de méthode et beaucoup de patience, on peut réaliser un camail (une cagoule en mailles) est quelque chose de passionnant tant les yeux des enfants sont écarquillés et pleins de rêves.**

*Pour l'apiculture, dès lors que l'on me confiait la responsabilité du rucher école, il m'appartenait de savoir transmettre ce savoir. J'ai choisi de me former, et avec d'autres responsables de ruchers écoles de la région, nous avons, durant une semaine, appris à enseigner et organiser les cours d'apiculture.*

*A Semur, les cours se déroulent en général le samedi après midi, sauf thèmes spécifiques. Ils s'adressent à toutes les catégories d'individus, jeunes, vieux, hommes, femmes, français et étrangers. Nous assurons en général une dizaine de séances par an ainsi que des séances en petit comité pour l'entretien et la conduite du rucher-école (10 ruches) sans oublier les visites et/ou conseils d'installations de ruches chez des novices ainsi que la cueillette d'essaims à la demande de particuliers.*



*Mon propre rucher se limite à cinq ruches, c'est suffisant pour une apiculture dite « de loisir » ! Ce format me permet de me livrer à d'autres passions, mais... c'est une autre histoire !*

**Dominique conclut... « la vie de retraité peut être très active dès lors que la santé est au rendez-vous et que l'on a des passions. En cette période perturbée par la situation sanitaire liée au covid 19, il est demandé de privilégier le télé-travail. Pour ma part, il est hors de question que je pratique la télé-retraite ».**

## Les potins de la marmotte



Comme si le (la) Covid 19 ne suffisait pas , un nouveau virus , tout aussi sournois , cherche à prendre le pays en otage : **l'écriture inclusive** .

*Dans le texte qui suit , les mots détachés , en caractères **gras** , où les tirets ( - ) sont des points , répondent à la règle d'écriture .*

Il s'agit d'une technique d'écriture destinée à assurer une représentation plus égalitaire des hommes et des femmes. Vous l'aurez compris, l'objectif est de rendre les femmes plus visibles. Mais peut-être n'avez-vous pas le sentiment que celles ci soient particulièrement effacées ? Les « Droits de l'Homme » vivent-ils leurs derniers beaux jours ?

Certes, la déclaration universelle des Droits de l'Homme a longtemps écarté les femmes du droit de vote, mais... les affaires vont-elles mieux depuis que les précitées glissent leur bulletin dans l'urne ? *Dois-je préciser que je plaisante ? Du moins, un peu...*

L'écriture inclusive repose sur quelques principes. Ainsi doit-on accorder la fonction avec le genre (*un pompier, une pompière*). Au pluriel, le masculin ne l'emporte plus sur le féminin. En parlant d'un groupe d'hommes et de femmes pratiquant un sport ensemble, ne plus écrire « *ils font du sport* », mais « **elles et ils font du sport** ». Quant à l'accord du genre de l'adjectif, il se fait avec le genre du nom le plus proche du verbe (« *Ce chien et cette chatte sont touchantes* » ; mais on peut également écrire que « *ce chien et cette chatte sont touchant-e-s* »). Combien de fois, tel M. Jourdain qui faisait de la prose sans le savoir, avons-nous utilisé le mot « tous » pour invisibiliser les femmes ? Exemple : « *nous sommes tous égaux* », même si, selon un humoriste, certains sont plus égaux que d'autres.... Il sera désormais bienvenu d'écrire « *nous sommes toutes et tous égaux* », ce type d'écriture relevant d'une **formulation inclusive fléchie**, mais il sera mieux d'écrire « **nous sommes tou - te - s égaux - ales** » (**ales** pour **égales**, pardon pour la torture !). J'ose espérer que vous suivez toujours !

Ce qui précède n'est qu'un aperçu de l'écriture inclusive, mais je crois inopportun d'en rajouter : la vie de tous les jours n'est pas avare de soucis et point trop n'en faut ! Je m'interroge toutefois sur l'intérêt d'une telle démarche dans le but de changer le regard sur l'égalité des sexes. Il faudrait agir vite, nous dit-on, dès l'école primaire, pour éviter les traumatismes que nous aurions subis dans notre enfance quand on nous a infligé que le masculin l'emportait sur le féminin pour accorder un adjectif. J'ai quand même l'impression que lorsque nous étions en primaire, cela nous passait très au dessus de la tête. Nous n'allions pas chercher midi à quatorze heures, ne serait-ce que parce que nous avions d'autres chats à fouetter : nous devons apprendre à **lire, écrire et compter** et cela suffisait amplement à notre bonheur !

Je prends le risque de me tromper, mais je ne suis pas sûr que nos **cher-e-s écolier-ère-s** maîtrisent autant qu'ils le devraient les bases d'accès à la culture pour qu'il soit utile d'en rajouter. On doit pouvoir respecter l'égalité entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes, autrement. Cela s'appelle l'Education. Sans doute serait-il plus judicieux de s'intéresser aux vrais problèmes des droits de femmes, même... si l'on peut penser que ces dernières ne sont pas les égales de l'homme. En effet, est-on certain qu'elles ne lui sont pas supérieures ??? Je terminerai par une question : doit-on rire ou pleurer de la tentative de l'écriture inclusive ? étant bien entendu que tous les sons de cloches sont audibles.

Ainsi, selon un auteur non identifié, **Le Corbeau et le - a Renard - e** s'écrirait désormais : Maître - sse Corbeau, sur un arbre perché ... Maître - sse Renard - e, par l'odeur alléché - e, lui tint à peu près ce langage : « Hé ! Bonjour monsieur - madame du Corbeau, que vous êtes joli - e ! Que vous me semblez beau - elle ! » . A déguster les renards du fromage !

*Le Haut Conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes soutient l'écriture inclusive .*

*L'Académie Française y voit un simple effet de mod , une « aberration, un péril mortel » pour notre langue et qui ne devrait pas s'inscrire dans la durée ...*

*Le Ministre de l'Education s'y oppose en précisant que c'est un obstacle à la lecture et à la compréhension de l'écrit.*

## Que faire face à une noyade, un accident cardiaque, un AVC ou un accident domestique ?

A la rentrée de septembre (date à préciser)...

Une formation aux **Gestes qui sauvent...**

Dispensée par le Service de Santé au Travail de Valduc, sur le site de Valduc, elle durera trois heures. Nous vous donnerons plus de précisions dès que nous aurons pu arrêter la date de la première session.

Intéressé.e.s ? vous pouvez dès maintenant écrire à Joël Molherat ([joel.molherat@wanadoo.fr](mailto:joel.molherat@wanadoo.fr))



LES GESTES DE

**PREMIERS  
SECOURS,**

**UNE URGENCE  
CITOYENNE**

**Hippolyte Fontaine (1833-1910),  
de la rue des Godrans au château de Monte-Cristo**  
Bernard Quinnez



**Un acteur incontournable  
du monde des électriciens  
(1871-1900)**



*Quand la fée électricité commence à distiller ses rayons  
et à éclairer le monde*

Le livre de Bernard Quinnez est en vente à la librairie Grangier à Dijon ainsi qu'à Librairie Mots de plume à Is sur tille.

Bernard Quinnez est diplômé de l'Ecole nationale supérieure des Télécommunications (Paris 1961). Il a effectué toute sa carrière au CEA, tout d'abord à Valduc puis en Ile de France. Depuis 2002 il est membre résident de l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Dijon.

Directeur de la publication	Richard Dorneval
Rédacteur en chef Saisie composition	Martine Gallemard
Comité de rédaction	Membres du bureau ARCEA Valduc
Envoi du courrier	Claudette Muller, Patrick Valier-brasier
Impression/Reproduction	CEA Valduc
Nombre d'exemplaires	500
	© ARCEA Valduc Dominique Marichal
Dépôt légal	ISSN 2741-0633

<https://arceavalduc.fr/> -

Nous écrire : [arcea.valduc@gmail.com](mailto:arcea.valduc@gmail.com)